Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement du Territoire
National ,de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de la Politique de la Ville

Aménagement du Territoire National et Urbanisme
Secrétariat Général

Ecole Nationale d'Architecture Agadir

المملكة المغربية
وزارة إعداد التراب لوطني والتعمير
والإسكان وسياسة المدينة

قطاع إعداد التراب ا لوطني والتعمير
الكتابة العامة

المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية اكادير

27/2024

18 JAN 2024

AVIS
AUX ETUDIANTS DE L'ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE D'AGADIR
Programme de mobilité et d'échange

Il est porté à la connaissance des étudiants que conformément à la **Circulaire de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville n°506/Cab du 12 octobre 2020 relative au Programme de mobilité et d'échange**, l'Ecole Nationale d'Architecture d'Agadir lance un appel à intérêts pour les étudiants des promotions de la Deuxième, la Troisième et la Quatrième pour exprimer leurs souhaits de participer à ce programme. Ce programme est destiné aux étudiants souhaitant effectuer une période d'études en mobilité et échange au sein d'une Ecole Nationale d'Architecture du Maroc. La durée de mobilité à l'Ecole d'accueil ne doit pas être inférieure à un semestre. Toute étudiante ou étudiant désirant participer à ce programme de mobilité doit adresser une demande manuscrite signée à Madame la Directrice de l'Ecole accompagnée des pièces suivantes :

- Attestation de scolarité délivrée par l'Ecole d'origine ;
- Copies des relevés de notes des années précédentes ;
- Porte folio de l'étudiant relevant l'ensemble des projets et exercices qu'il a déjà réalisé au sein de l'Ecole d'origine ;
- Deux lettres de recommandation fournies par deux enseignants ;
- Lettre de motivation accompagnée du Curriculum Vitae académique détaillé, relatif aux enseignements acquis à l'ENA ;
- Toute autre pièce jugée utile pour motiver le dossier en question.

Le dernier délai de dépôt des dossiers est fixé pour la Mardi 23 janvier 2024 à 15h00.

Les dossiers de demande de mobilité et d'échange seront soumis pour examen et étude au Comité de Mobilité et d'Echange constitué des Directeurs des ENA et présidé par la Direction de l'Architecture pour y statuer.

Ecole Nationale d'Architecture d'Agadir
ENA

Réf : Circulaire de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville n°506/Cab du 12 octobre 2020 relative au Programme de mobilité et d'échange.